



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

établissements

Question écrite n° 61814

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'extension de l'enquête des plans particuliers de mise en sûreté aux établissements d'enseignement privés. Il souhaiterait connaître l'avis du ministre sur le sujet.

Texte de la réponse

L'enquête sur les Plans Particuliers de Mise en Sûreté (PPMS) est initiée par l'Observatoire nationale de la sécurité et de l'accessibilité des établissements d'enseignement (ONS). En effet, le code de l'éducation (articles D.239-25 à D.239-33) place cet organisme auprès du ministre chargé de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en lui donnant pour mission, notamment, d'étudier « en toute indépendance » et « en vue de prévenir toute atteinte aux personnes et aux biens », « les conditions d'application des règles de sécurité, l'état des immeubles et des équipements (...) des établissements scolaires du premier et du second degré, publics et privés sous contrat » (dispositions combinées des articles D.239-25 et D. 239-26). L'extension de l'enquête sur les PPMS aux établissements d'enseignement privés sous contrat est en cours de préparation : ces établissements seront interrogés à la fin de l'année scolaire 2014-2015 sur la mise en place de leur PPMS. L'ONS a par ailleurs publié plusieurs plaquettes utilisables par tous les établissements d'enseignement privés sur cette thématique : - les établissements d'enseignement face à l'accident majeur ; - les exercices de simulation des plans particuliers de mise en sûreté ; - les exercices plans particuliers de mise en sûreté : simulation d'événements aggravants dans l'établissement scolaire. Ces documents sont téléchargeables sur le site de l'ONS : <http://ons.education.gouv.fr/publica.htm>.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 61814

Rubrique : Enseignement privé

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 juillet 2014](#), page 6361

Réponse publiée au JO le : [30 décembre 2014](#), page 10880